



## Modifications à la réglementation sur les chaudières et les appareils sous pression de l'Ontario

### Ce que vous devez savoir

À compter du 1er juillet 2018, la Technical Standards and Safety Authority (TSSA) introduira de nouveaux règlements régissant les chaudières et les appareils sous pression en Ontario. Les nouveaux règlements comprennent une modification du processus par lequel les propriétaires de chaudières et d'appareils sous pression obtiendront des Certificats d'inspection.

→ Voir page 2 pour de plus amples détails

La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada (BI&I)



### Quel était le processus de certification des chaudières et des appareils sous pression jusqu'à ce jour ?

Les propriétaires de chaudières et d'appareils sous pression avaient l'habitude de recevoir les Certificats d'inspection à la suite d'une inspection périodique effectuée par l'assureur.

### Qu'est-ce qui demeure inchangé ?

La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada (BI&I) continuera d'effectuer des inspections périodiques de chaudières et d'appareils sous pression, et ce, sans frais additionnels pour le propriétaire.

### Quel est le nouveau processus débutant le 1er juillet 2018 ?

- BI&I fournira désormais un Relevé d'inspection à la TSSA à la suite d'une inspection.
- L'inspecteur de BI&I remettra un document explicatif au propriétaire de l'entreprise, lors de son inspection, afin de l'aider dans le nouveau processus.
- Le propriétaire de l'entreprise sera tenu de se procurer le Certificat d'inspection auprès de la TSSA moyennant.

### Cette nouvelle réglementation est-elle unique à l'Ontario ?

Cette nouvelle réglementation est similaire aux exigences de certification des chaudières et des appareils sous pression dans d'autres provinces et pour d'autres équipements réglementés en Ontario, tels que les appareils de levage et d'amusement.

### Pourquoi les propriétaires doivent-ils planifier des inspections périodiques des chaudières et des appareils sous pression ?

Lorsque l'équipement est mal installé, utilisé ou entretenu, il peut potentiellement causer un accident catastrophique, tel qu'une explosion. Ce type d'événement peut être évité grâce à des inspections périodiques.

### Si des Relevés d'inspection sont émis par BI&I, pourquoi les propriétaires ont-ils également besoin d'un Certificat d'inspection de la TSSA ?

Le fonctionnement de chaudières et d'appareils sous pression dans le non-respect des exigences de la loi, ou sans un Certificat d'inspection à jour, est illégal.

### Comment les propriétaires sauront-ils si leurs chaudières et leurs appareils sous pression sont conformes à la réglementation ?

Pour aider à identifier l'équipement additionnel nécessitant une inspection, nous demandons aux propriétaires de remplir un [Formulaire d'exigence d'inspection juridictionnelle](#) qui sera inclus avec les polices d'assurance bris des équipements.

Le [Formulaire d'exigence d'inspection juridictionnelle](#) devrait être retourné directement à BI&I afin d'effectuer rapidement une inspection.

Si le propriétaire n'est pas certain de posséder un objet juridictionnel, il peut tout de même demander une inspection, laquelle sera effectuée par BI&I sans frais additionnels.

Pour de plus amples renseignements au sujet des nouveaux règlements, consultez le [www.tssa.org](http://www.tssa.org) ou communiquez avec votre représentant BI&I.

© 2018 La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada (BI&I). Tous droits réservés.

La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada (BI&I), membre du Groupe HSB et faisant partie de la famille Risk Solutions de Munich Re, offre la gamme d'assurance bris des équipements de pointe de l'industrie et autres couvertures spécialisées pour les propriétaires d'entreprises et de maisons.

La force d'ingénierie et d'inspection du Groupe HSB est l'une des plus importantes mondialement, comptant plus de 1 200 ingénieurs et inspecteurs, incluant le personnel technique à travers le monde.

Nous offrons des services d'inspection de première qualité, la réduction des pertes et la gestion des risques basée sur l'ingénierie pour les entreprises, les maisons et les fermes.

390, rue Bay, bureau 2000  
Toronto (Ontario) M5H 2Y2  
Tél. : 416 363-5491

[biico.com](http://biico.com)  
Suivez-nous

